

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 8
Votants : 33

Date de convocation du Bureau Communautaire :
23/10/2017

Le 30 octobre 2017, le Conseil communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND (remplaçant Vincent LAUTIER), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Marc PECHOUX), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir à Bernard GRISON), Olivier EYRAUD, Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Chantal NOEL (Pouvoir à Richard SIMMINI), Michel RAYMOND (Pouvoir à Isabelle ACHARD), Etienne SERRAT (Pouvoir à Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL, Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Richard PACCAUD

OBJET : TOURISME – Office de Tourisme Ars-Trévoux - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens CCDSV

Vu la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 modifiée, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code du Tourisme et notamment les articles L.133-1 et suivants,

Vu la délibération 2014C106 du Conseil communautaire du 24 novembre 2014 portant fusion des deux offices de tourisme Saône Vallée et Porte Ouest de la Dombes en un seul Office de tourisme sous l'appellation « Ars – Trévoux Tourisme », et définissant les missions et le statut juridique de cette structure (association Loi 1901).

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Ars-Trévoux Tourisme approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015,

Vu la délibération 2015C88 du Conseil communautaire du 6 juillet 2015 approuvant la nouvelle convention d'objectifs entre la Communauté de communes et l'Office de tourisme,

Vu la convention d'objectifs entre l'Office de tourisme et la Communauté de communes signée le 21 juillet 2015 et son avenant n°1 signé le 3 août 2016,

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette convention par un nouvel avenant, afin notamment de prolonger sa durée ce qui permettra le versement du solde de la subvention 2017 attribuée à l'Office de tourisme par la Communauté de communes ;

Il est proposé de modifier l'article 5 (durée) de la convention du 20 juillet 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la proposition d'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Communauté de communes et l'Office qui modifie l'article suivant, comme suit :

Article 5 : Durée

L'article est ainsi modifié :

La présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

Elle sera renouvelée par reconduction expresse.

Les autres articles sont inchangés.

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 à cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **31 OCT. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171030-2017C100-TO
Affichage le : **31 OCT. 2017**

A Trévoux, le 30/10/2017

Le Président,
Bernard GRISON

